

« 56 RUE BOUCICAUT »

Société Civile au capital de 1 000 Euros

Siège social : 119, rue Vieille du Temple – 75003 PARIS

RCS PARIS D 531 748 101

SIRET : 531 748 101 00023 - APE : 4110 D

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 16 MAI 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le seize mai à douze heures les associés de la société 56 RUE BOUCICAUT se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Monsieur David DAUTREY préside la séance en qualité de représentant de la société EXCELYA PROMOTION, associée possédant le plus grand nombre de parts.

Sont présentes ou représentées :

- La société EXCELYA PROMOTION, représentée par Monsieur David DAUTREY, propriétaire de	99 parts
- La société ADCAD INVESTISSEMENT, représentée par Monsieur David DAUTREY, propriétaire de	1 part

TOTAL	100 parts
	=====

Sur un total de 100 parts composant le capital social, soit un total de 100 % du capital social.

Le Président constate que les associées présentes ou représentées possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- Les rapports de la gérance,
- Un exemplaire des statuts,

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associées non-gérantes, plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'elles ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

L'Assemblée générale approuve le mode de convocation utilisé par le gérant.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de la société à compter du 16 mai 2025, du 119 rue Vieille du Temple – 75003 PARIS au :

97 Quai de Bonneuil – Appart 36 – 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : **97 Quai de Bonneuil – Appart 36 – 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS**

Le reste de l'article demeure inchangé

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations en vue de l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à treize heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associées.

Signé par David DAUTREY
Le 5 nov. 2025

Signed with doc_yq93
Universign tx_Ag2QDGgey70D

Société EXCELYA PROMOTION

Représentée par Monsieur David DAUTREY
Associée

Signé par David DAUTREY
Le 5 nov. 2025

Signed with doc_yq93
Universign tx_Ag2QDGgey70D

Société ADCAD INVESTISSEMENT

Représentée par Monsieur David DAUTREY
Associée